

PROagri

POUR VOUS, AUJOURD'HUI, ET DEMAIN

AMENAGEMENT

Echange
parcellaire
amiable

Vous avez
tout à gagner !

Travaillons ensemble
pour des projets
qui prennent vie



FACILITER LES ROTATIONS, LA FERTILITÉ DES SOLS ET LA PROTECTION DES CULTURES

Regrouper les parcelles permet d'améliorer la gestion agronomique des sols (optimisation des amendements, rotations plus longues...).



FAVORISER LA TRANSMISSION

Améliorer la structure foncière d'une exploitation permet d'augmenter son potentiel de reprise par un jeune agriculteur.



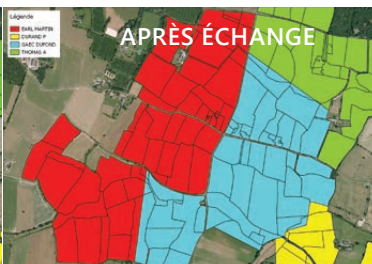
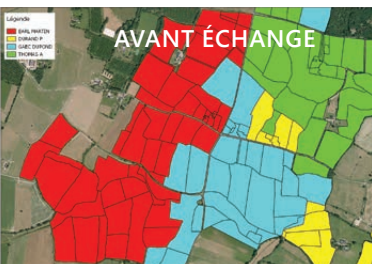
OPTIMISER LE PÂTURAGE

Rapprocher les parcelles des bâtiments permet de les rendre plus accessibles aux vaches laitières.



RÉDUIRE LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

Rassembler les parcelles permet un gain de temps pour les travaux des champs (épandages, récoltes...) et des économies de carburant.



4 exploitations concernées pour 40 ha échangés.



DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Un parcellaire contraint limite les agriculteurs dans leurs choix stratégiques et dans leurs pratiques. L'échange parcellaire est un levier très intéressant pour initier une démarche de diminution de l'impact carbone et environnemental des exploitations agricoles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'exploitation d'un îlot de 10 ha de culture de maïs situé à 5 km et à 10 km du siège d'exploitation représente respectivement un surcoût de 900 € et 1 600 €.

Source PEREL

Pour l'épandage de lisier, le coût et le temps passés sont multipliés par 3 en s'éloignant de 10 km.

Source Eurofuel



- ⊗ Des expériences abouties
- ⊗ Garantie d'un échange équitable et négocié
- ⊗ Indépendance dans la médiation
- ⊗ Sécurisation administrative et réglementaire de l'opération
- ⊗ Animation collective pour un aménagement plus ambitieux.



**REGROUPER - ÉCONOMISER
AMÉLIORER - PÉRENNISER**





L'échange parcellaire est une démarche volontaire par laquelle les parties s'accordent pour échanger une ou plusieurs parcelles dans l'objectif d'améliorer les conditions d'exploitation. L'opération peut concerner deux parties (échange bilatéral) ou davantage (échange multilatéral). Chacun tirant un avantage de l'échange.

3 modes d'échange parcellaire :

- 🌀 ÉCHANGE DE PROPRIÉTÉS
- 🌀 ÉCHANGE DE FERMIERS
- 🌀 ÉCHANGE EN JOUISSANCE



Échange parcellaire du Bignon (44) 175 ha échangés sur 8 exploitations :

Le bilan avant/après réalisé sur 5 exploitations laitières a montré que la surface accessible au pâturage par les vaches laitières a été systématiquement augmentée dans une proportion allant de 5 à 55 %. En moyenne, les charges de mécanisation ont été diminuées de 7 €/1 000 litres de lait et les charges en fioul, aliments achetés et engrais minéraux de 11,5 €/1 000 litres de lait.

L'impact sur l'environnement est largement positif : toutes les exploitations ont amélioré leur efficacité énergétique et diminué leurs émissions de gaz à effet de serre au 1 000 litres de lait produits. Les économies de fioul, d'engrais minéraux et d'aliments réalisées sur les 5 exploitations équivalent à plus de 19 000 L de fioul et ont permis d'éviter les émissions de gaz à effet de serre d'une voiture parcourant 630 000 km.

Faites appel à VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

☎ Pôles aménagement et urbanisme
02 41 96 75 13

📍 Chambre d'agriculture Pays de la Loire
9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 2

Pour en savoir plus :
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

Suivez-nous sur

